

Le Puy en Velay, le 10 janvier 2019

La délégation départementale de la Haute-Loire

Affaire suivie par :
Christiane MORLEVAT
Pôle Médico-social
Service Personnes handicapées
ars-dt43-handicap@ars.sante.fr
christiane.morlevat@ars.sante.fr
04 81 10 64 06

Mesdames, Messieurs les présidents,
Mesdames, Messieurs les directeurs
d'organismes gestionnaires d'ITEP/IME
et de SESSAD

Réf : 2019-14

OBJET : Lancement d'une étude sur l'évolution de l'offre ITEP-IME – Département de la Haute-Loire

Mesdames, Messieurs les présidents,
Mesdames, Messieurs les directeurs,

L'article 91 de la loi n°2016-41 de modernisation de notre système de santé en date du 26 janvier 2016, codifié à l'article L.312-7-1 du code de l'action sociale et des familles, prévoit la possibilité pour les instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques (ITEP) et les services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD-TCC) d'un département de fonctionner en dispositif intégré. Le décret du 24 avril 2017 définit les conditions de fonctionnement en dispositif intégré à travers notamment le cahier des charges établi à cet effet.

L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, à travers le Schéma Régional de Santé 2018-2023, a fait le choix d'impulser cette démarche en se fixant comme objectif que tous les ITEP-SESSAD de la région évoluent vers un fonctionnement en dispositif intégré d'ici 5 ans d'une part, et de soutenir les instituts médico-éducatifs (IME) accueillant des populations porteuses de déficiences intellectuelles souhaitant évoluer vers ce fonctionnement en dispositif d'autre part.

Ainsi, cette évolution du fonctionnement des ITEP-SESSAD pourra être développée au sein des IME-SESSAD de sorte à fluidifier le parcours de l'ensemble des enfants et adolescents en situation de handicap accompagnés par vos structures.

Avant de se prononcer sur les évolutions nécessaires pour réaliser ces orientations du Projet Régional de Santé, et en préparation des futurs CPOM, l'ARS a décidé de mettre en place une étude sur les besoins en vue d'une réflexion sur l'évolution de l'offre ITEP-IME dans le département de la Haute-Loire.

A cet effet, le cabinet **SEDETIAM CONSEIL** est missionné pour réaliser ce travail.

La mission comportera une double dimension :

- d'une part l'identification des besoins, avec une vision interdépartementale compte-tenu de l'implantation des ESMS altiligériens.



- d'autres part l'identification des facteurs clés de réussite pour faire évoluer le fonctionnement des ESMS 43 en dispositif intégré.

L'analyse du consultant s'appuiera sur un recueil d'informations (documentation, entretiens, ...) auprès des acteurs impliqués dans le fonctionnement des ESMS concernés, à savoir : les organismes gestionnaires d'ITEP-SESSAD et IME-SESSAD, les services de l'éducation nationale et de la psychiatrie (volets enfance et adulte) du 43, ainsi que les délégations départementales ARS, et les MDPH des départements suivants : Haute-Loire, Loire, Ardèche, Cantal, Puy de dôme, Lozère.

L'étude sera conduite durant le premier trimestre 2019, auprès de l'ensemble des acteurs impliqués dans le fonctionnement des ITEP-SESSAD/IME-SESSAD de la Haute-Loire, par 3 intervenants : Madame **Estelle FLOIRAC**, gérante de SEDETIAM CONSEIL, Monsieur **Damien ZURCHER**, consultant spécialisé dans l'accompagnement de l'innovation sociale, et Monsieur **Jacky BERNARD**, expert associé.

En tant que gestionnaires d'ITEP-SESSAD/IME-SESSAD implantés sur le département de la Haute-Loire, vous serez prochainement contacté par ces consultants. Sachez d'ores et déjà qu'un certain nombre de documents (listés ci-après) seront à communiquer à l'adresse suivante : e.floirac@sedetiam-conseil.fr

Le défi que constitue l'évolution de l'offre ITEP-IME en dispositif intégré sur le territoire de la Haute-Loire en faveur des enfants et jeunes en situation de handicap, ne pourra être relevé que grâce à votre implication.

Aussi, d'avance je vous remercie pour votre contribution et l'accueil bienveillant que vous réserverez à Madame FLOIRAC, Monsieur ZURCHER, et Monsieur BERNARD.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs les Présidents et Directeurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Le directeur général, par délégation,
Le Directeur de la Délégation Départementale,

David RAVEL

Copie à :

- Mesdames et Messieurs les acteurs impliqués dans le fonctionnement des ITEP-SESSAD et IME-SESSAD :
 - MDPH 43, 42, 07, 15, 48, 63
 - EN 43
 - CH Ste Marie 43 - Services psychiatriques Enfance et Adulte
 - ARS 42, 07, 15, 48, 63
- GAMS, M. Le Président (M. MARREL), M. le secrétaire (M. CHAVE)
- CDCA
- SEDETIAM CONSEIL, Madame FLOIRAC

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

241 rue Garibaldi - CS 93383 - 69418 Lyon cedex 03 | 04 72 34 74 00 | www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr

LISTE DES PIÈCES à COMMUNIQUER AU PRESTATAIRE :

- Projet associatif
- Rapport d'activité associatif
- Projet d'établissement
- Rapports annuels d'activité des ESMS
- Rapport d'évaluation externe des ESMS
- Dernier rapport d'évaluation interne des ESMS
- Comptes administratifs des ESMS
- Nombre d'enfants venant de départements limitrophes et évolution sur les dernières années
- Nombre d'enfants en liste d'attente sur l'établissement
- CPOM et conventions signés avec les établissements